

PLAN LOCAL D'URBANISME

1.4

PLAN DE ZONAGE

Planche Globale - Echelle : 1/5000

Plan local d'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 Décembre 2019

Révisions et modifications :

Arrêté de prescription de la modification n°1 du PLU en date du 12 Avril 2021

Approbation de la modification n°1 par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Septembre 2021

Arrêté de prescription de la modification n°1 du PLU en date du 12 Avril 2021

Vu pour être annexé la délibération du Conseil Municipal du 28 Septembre 2021

Référence : 48007
Fichier :



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Poissas
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 04 -
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr



LEGENDE

ZONAGE

- Ubi : Zone urbaine dans laquelle privilégier mixité fonctionnelle et densité affectée par un risque d'inondation
- Ub : Zone urbaine dans laquelle privilégier mixité fonctionnelle et densité
- Ub* : Zone urbaine dans laquelle privilégier mixité fonctionnelle et densité dans laquelle les commerces sont autorisés
- Uca : Zone urbaine mêlant habitat collectif et individuel
- Ucv : Coulee verte
- Ucb : Zone d'habitat à dominante individuelle
- Ue : Zone d'activités économiques
- Ue* : Zone d'activités économiques affectée par un risque d'inondation
- Ue* : Zone d'activités économiques correspondant à un îlot de constructions de taille réduite
- Uev : Zone urbaine composée d'espaces verts à protéger
- Up : Zone d'équipements publics, sportifs et culturels
- Upi : Zone d'équipements publics, sportifs et culturels affectée par un risque d'inondation
- Uz : Zones d'activités commerciales
- AU : Zone urbanisable à long terme
- AU1 : Zone urbanisable à long terme soumise à risque d'inondation
- AUc1 : Zone à urbaniser pour habitat à dominante individuelle
- AUc2 : Zone à urbaniser pour habitat à dominante individuelle
- AUzr : Zone à urbaniser à vocation d'activités commerciales et économiques artisanales
- A : Zone agricole
- Anc : Zone agricole non constructible
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle affectée par un risque inondation
- Nji : Zone naturelle de jardins affectée par un risque inondation
- Nii : Zone naturelle à vocation d'activités sportives, culturelles, touristiques et de loisirs affecté par un risque inondation

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé en vue de la réalisation de programmes de logements favorisant la mixité sociale n°B
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Marge de recul
- Périmètre de mise en attente d'un projet d'aménagement au titre de l'article L151-41-5°
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Elément caractéristique du patrimoine
- Elément caractéristique du paysage à protéger : Arbre isolé
- Haie bocagère, arbres isolés et alignement d'arbres à conserver ou à créer
- Limitation des accès
- Alignement commercial et d'activités de service à préserver

